

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nantes, le 29/05/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANTES

6, Allée de l'Île Gloriette  
CS 24111  
44041 Nantes Cedex 1  
Téléphone : 02/55/10/10/02  
Télécopie : 02/55/10/10/03

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h30 - 13h30 à 16h15



E19000099 / 44

M. le Maire  
Maire de L'Aiguillon-sur-Vie  
Mairie  
20 rue de l'Eglise  
85220 L'AIGUILLON-SUR-VIE

Dossier n° : E19000099 / 44  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet :** Enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de L'Aiguillon-sur-Vie

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jean-Yves ALBERT, cadre ERDF-GRDF en retraite, demeurant 18 rue du Pontreau, LES SABLES D OLLONNE (85180) (tel : 02 51 04 01 28 ; portable : 06 48 88 21 33) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

H. PARIS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU  
15/05/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

N° E19000099 /44

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

### Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 13/04/2019, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de l'Aiguillon-sur-Vie demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de l'Aiguillon sur Vie* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Yves ALBERT, cadre ERDF-GRDF en retraite, demeurant 18 rue du Pontreau au Château d'Olonne (85180), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de l'Aiguillon-sur-Vie et à Monsieur Jean-Yves ALBERT.

Fait à Nantes, le 15/05/2019

Le premier vice-président,

Jean-Marc GUITTET